



**Délibération du Conseil d'Administration n° 20-25
Séance du mercredi 15 octobre 2025**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mercredi 15 octobre 2025 à 15h00 au lieu ordinaire de ses séances et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI
M. Rachid AKHRAZ
M. Patrick BAQUIN
M. Daniel BLANC
Mme Marlin BOTROS
M. Abdelkrim BOURAKBA
Mme Linda BOUSLAMTI
Mme Valérie DE FARIA
Mme Odile DROUILLY
Mme Sabrina ECARD
M. Raoul JOURNO
M. Pierre LE BEL
Mme Nadia METREF
M. Jérôme PACCINI
Mme Tatiana PRIEZ
M. Alexandre PUEYO
Mme Agnès RAFAITIN
M. Emmanuel VIEGAS
Mme Sandra YAKOWENKO
M. Ramzi ZINAOUI

Présidente
Administrateur
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur

20 présents

Absents :

M. Malik DJABALI
M. Xavier HAQUIN
M. Georges MOTHON

Administrateur, pouvoir à M. AKHRAZ
Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI
Administrateur, pouvoir à M. PUEYO

3 absents dont 3 ayant donné pouvoir

Direction/Service : Direction de la Proximité/Tranquillité résidentielle Sûreté

Objet : Demande d'autorisation de transmission des images de vidéosurveillance présentes sur le patrimoine de Val d'Oise Habitat en Centre de Supervision Urbain (CSU) des villes aux fins d'exploitation



Vu l'Article L.272-2 du Code de la Sécurité Intérieure ;
Vu l'Article R.421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation qui précise les fonctions et attributions du Directeur Général ;
Vu le Rapport présenté au Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2025 relatif à l'objet susvisé ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Val d'Oise Habitat d'utiliser le principe prévu par l'article L.272-2 du Code de la Sécurité Intérieure, de transmission des images de vidéosurveillance de Val d'Oise Habitat aux CSU des villes concernées ;
- **AUTORISE la Directrice générale de :**
 - Engager les démarches de conventionnement entre la Préfecture du département du Val d'Oise, les villes concernées et Val d'Oise Habitat.
 - Mettre en place les mesures techniques et organisationnelles nécessaires.
 - Réaliser l'ensemble des régimes déclaratifs nécessaires aux autorités compétentes.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**

Marie-Christine CAVECCHI